

GARANTIE EXPRESSE VERTE

Institution	Fonds Bruxellois de Garantie (FBG)	
Description	<p>Garantie Expresse Verte demandée par la banque dans le cadre d'une activité et/ou investissement vert sur une partie d'un crédit professionnel pour investir en Région bruxelloise.</p> <p>Pas de distinction starters / non-starters pour ce produit, les conditions les plus avantageuses étant proposées en raison du caractère « vert » de la garantie.</p>	
Objet financé	<p>La Garantie Expresse Verte peut couvrir les crédits professionnels relatifs à:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des investissements immobiliers et mobiliers professionnels • Des investissements immatériels • La constitution de fonds de roulement • La reprise d'un fonds de commerce, l'achat d'actions/parts sociales • Les opérations de leasing financier • Les crédits de cautionnement 	
Garantie	La garantie du FBG est supplétive : le fonds ne confère pas de garantie en cas d'absence d'autres suretés.	
Bénéficiaire	Personne morale	Oui (tous types de société)
	Indépendant	Oui
	Autres éléments	Projets actifs dans tous les secteurs d'activités, excepté le secteur public, les hôpitaux et certaines professions libérales. La demande doit concerner un prêt lié à un investissement vert ou concerner un demandeur exerçant une activité verte.
Modalités techniques	Montant	<p><u>En montant de garantie:</u> Maximum 250.000 €</p> <p><u>En % :</u> Crédits amortissables : la garantie couvre maximum 80% du montant du crédit Crédits non amortissables : la garantie couvre maximum 50%</p>
	Durée	Maximum 15 ans en fonction de la durée et du type de crédit
	Remboursement	Pas d'application
Coûts	Intérêts	Pas d'application
	Autres frais	Contribution forfaitaire unique: <ul style="list-style-type: none"> • Crédits amortissables: 0,50% * montant couvert par le FBG * nombre d'années • Crédits non amortissables: 0,70% * montant couvert par le FBG * nombre d'années
Critères	De recevabilité	Le ratio fonds propres sur total du bilan doit être de minimum 10%, nouveau projet compris. Le fonds de roulement doit être positif ou le devenir avec le financement.
	D'octroi	Les critères de sélection sont liés au secteur d'activité, au potentiel et la viabilité du projet ainsi qu'au profil de l'entrepreneur.
Dossier de demande	Introduction	Via banques
	Documents	A voir avec le contact bancaire qui soumettra le dossier.
	Durée traitement	2 semaines (indicatif)
	Autres	/
Lien internet	Institution	http://www.garanties.be/
	Ecosubsibru	www.ecosubsibru.be (recherche : garantie expresse)

